

CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE
DES EXPERTS COMPTABLES DE
NORMANDIE

Veille Mars 2026

VEILLE PRESSE - PROFESSION



Chiffres d'affaires, défaillances... Comment se portent les TPE et PME en Normandie ?

L'ordre des experts-comptables de Normandie a présenté son baromètre économique, mardi 24 février 2026, permettant d'avoir une vision de l'état de santé des TPE et PME de la région.

[\(/id700349/article/2026-03-02/chiffres-daffaires-defaillances-comment-se-portent-les-tpe-et-pme-en-normandie\)](https://id700349/article/2026-03-02/chiffres-daffaires-defaillances-comment-se-portent-les-tpe-et-pme-en-normandie)

Partage :



La restauration est l'un des secteurs qui subit une baisse du chiffre d'affaires en 2025. - Photo d'illustration Paris Normandie - Stéphanie Péron Clément



Par [Violaine Gargala \(/violaine-gargala\)](#).

Publié: 2 Mars 2026 à 13h51 | Temps de lecture: 1 min

Comment se portent les TPE et PME normandes ? Avec son baromètre annuel, Image PME, qui se base sur un échantillon représentatif issu des 22 000 TPE/PME normandes, l'ordre régional des experts-comptables apporte une réponse.

Au 4e trimestre 2025, le chiffre d'affaires des TPE-PME de l'échantillon marque une baisse (- 1,5 %) par rapport au 4e trimestre 2024 (<https://www.paris-normandie.fr/id660637/article/2025-09-22/les-experts-comptables-alertent-sur-le-chiffre-daffaires-la-baisse-des-pme>), présente Franck Nibeaudo, président de l'ordre. Ce résultat est la conséquence d'une légère baisse lors du mois d'octobre, suivie de plus fortes diminutions en novembre et en décembre.

La région Normandie se place ainsi au 5e rang national, avec un résultat supérieur à la moyenne française (- 2,1 %). L'indice de chiffre d'affaires cumulé (ICAC) révèle, quant à lui, une stagnation (- 0,1 %) en moyenne sur l'année 2025.



Franck Nibodeau, président de l'ordre des experts-comptables de Normandie - Ordre des experts-comptables de Normandie

La restauration

Cela fluctue selon les secteurs d'activité. 2025 a aussi été une année de progression pour les pharmacies (hausse cumulée de 4,8 % du chiffre d'affaires). *« Il y a du mieux pour les agences immobilières (+ 6,6 %) après des années compliquées. Et les auto-écoles ont repris du poil de la bête ».*

Le chiffre d'affaires recule par contre pour les TPE-PME de l'échantillon dans le secteur de la construction (- 1,7 %), le commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé (- 4,2 %), le commerce de détail de viandes (- 3,1 %), de détail de fleurs, plantes, graines... (-1,9 %), les boulangeries-pâtisseries (- 1,5 %) : les activités liées à la consommation courante restent les plus exposées. La baisse est de 1,5 % pour l'hôtellerie-restauration. Mais si l'hôtellerie progresse, – *« les gens placent encore du budget dans le secteur du tourisme »*, note Franck Nibeaudo – *« la restauration subit une grosse baisse (<https://www.paris-normandie.fr/id651939/article/2025-08-13/baisse-de-frequentation-des-restaurants-la-seine-maritime-ny-echappe-pas>). ».*

Les domaines qui souffrent subissent un contexte économique tendu pour les ménages. La demande reste hésitante, avec un net repli de l'activité observé en novembre et décembre, note l'ordre. La concurrence accrue et la hausse des charges accentuent également la pression sur ces activités.

Défaillances

La restauration connaît aussi un nombre de défaillances en hausse (+ 9,2 %), indique l'ordre, citant un rapport (<https://www.paris-normandie.fr/id691029/article/2026-01-21/defaillances-dentreprises-la-normandie-limite-la-casse-en-2025>), du cabinet spécialisé Altares. Toujours selon ce dernier, le nombre de défaillances en Normandie a fortement reculé, – 12,1 % au 4e trimestre 2025 en glissement annuel, mais reste stable (+0,1 %) sur l'ensemble de l'année 2025. En 2024 elle avait connu la plus forte hausse nationale (+ 31 %). L'année dernière la Normandie a comptabilisé 47 procédures de sauvegarde et 2 785 procédures de redressement ou de liquidation judiciaire. Malgré cette amélioration relative, le volume de défaillances demeure élevé, avec un niveau proche du chiffre record de 2015 (2 796 procédures).

En 2026, l'ordre prévoit une stabilisation progressive. Mais plusieurs signaux de fragilité persistent : incertitudes fiscales et budgétaires, difficultés de recrutement, pression sur les marges, niveau encore élevé des défaillances... L'ordre alerte aussi sur une baisse des investissements alors qu'elle a appelé le gouvernement à envoyer des signaux clairs.



6 mars 2026

5 minutes pour comprendre les enjeux de la facturation électronique



6 min



La direction régionale des finances publiques et l'Ordre des experts-comptables de Normandie ont lancé un "Tour de Normandie pour répondre sur le terrain aux interrogations des TPE, PME et associations qui vont devoir adopter obligatoirement la facturation électronique septembre prochain. Franck Nibeau, président de l'Ordre des experts-comptables, a accepté de répondre aux questions de Guillaume Lemoine et de revenir sur tous les enjeux de ce passage à la facturation électronique.

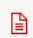
Droits image: 5 minutes pour comprendre - ©RCF Normandie



2 mars 2026

La situation économique des TPE et PME normandes



 [Lire l'article: "Comment se portent nos TPE et P...](#)

6 min



Comment se portent nos 22 000 TPE et PME normandes ? C'est la question posée par Guillaume Lemoine, journaliste RCF Normandie à Franck Nibeaudo. Le président de l'Ordre des experts-comptables de Normandie s'appuie sur le dernier baromètre économique annuel de l'Ordre, publié le 24 février dernier, pour dresser le bilan de l'année 2025 et évoquer les perspectives pour l'année 2026.

Droits image: © Ordre des experts-comptables de Normandie





Comment se portent nos TPE et PME normandes ?

Un article rédigé par Guillaume Lemoine - RCF Haute-Normandie, le 3 mars 2026

La situation économique des TPE et PME normandes

Comment se portent nos 22 000 TPE et PME normandes ? Franck Nibeaudo, président de l'Ordre des experts-comptables de Normandie, dresse le bilan de l'année 2025 et évoque les perspectives pour 2026.



Il y a près de 22 000 TPE et PME en Normandie © Wilfried Pohnke / Pixabay

Le 24 février dernier, **l'Ordre des experts-comptables de Normandie** a présenté les chiffres annuels de son baromètre économique. Un baromètre basé sur un échantillon représentatif des **22 000 TPE et PME de la région**.

Que retenir de cette année 2025 pour la santé et l'activité de nos TPE et PME normandes ? Quelles sont les perspectives pour 2026 ? Réponses avec Franck Nibeaudo, président de l'Ordre des experts-comptables de Normandie.

Guillaume Lemoine : Franck Nibeaudo, que faut-il retenir de cette année 2025 pour nos TPE et PME en Normandie ?

Franck Nibeaudo : Alors, nous sommes sur **une activité stable** quand on compare les chiffres de l'année 2025 avec ceux de l'année 2024.

Une année 2025 un peu mieux orientée en Normandie qu'au niveau national, avec **un quatrième trimestre qui était plutôt mauvais** par rapport au quatrième trimestre 2024 qui, lui, était plutôt stable par rapport à 2023.

Nous sommes dans une période où finalement, **on se dit qu'on est à peu près préservé**, mais, effectivement, on a un quatrième trimestre, qui est souvent un trimestre où on a un peu plus de consommation. Il y a les fêtes, qui sont généralement

génératrices de dépenses et mais elles ont effectivement été moins bien orientées que celles de l'année passée.

GL : Puisque vous parlez de dépenses, vous rappelez dans ce bilan 2025 que le résultat de nos TPE et PME dépend beaucoup du pouvoir d'achat des Français et que certains secteurs s'en sortent beaucoup mieux que d'autres.

FN : Oui, exactement. On voit bien que **les secteurs qui dépendent un peu de la consommation ont plutôt souffert**. Toutes les activités d'habillement, de bouche, de restauration sont un peu pénalisées, alors que les secteurs liés à la santé, par exemple les pharmacies, sont plutôt bien orientés.

La réparation automobile continue à progresser. Alors, ça ne veut pas forcément dire que le secteur automobile va bien puisque, souvent, quand l'activité garage progresse, on a moins d'achats de véhicules neufs et plus d'achats de véhicules d'occasion. Enfin, le secteur des agences immobilières a repris un peu du poil de la bête après des années 2023 et 2024 plutôt compliquées.

GL : Il y a des disparités dans les secteurs d'activité mais est-ce qu'il y en a aussi au niveau des territoires, au niveau de nos cinq départements normands ?

FN : Oui. En général, **la Manche est plutôt en bonne posture** parce qu'elle a souvent un taux d'emploi meilleur que les autres départements.

Et quand on regarde d'autres statistiques, **c'est souvent la Seine-Maritime qui est la plus impactée** par les difficultés, les défaillances d'entreprises, compte tenu aussi de sa volumétrie économique dans l'ensemble de la région.

GL : Les défaillances d'entreprises, justement, il y en a eu 2832 l'année dernière en Normandie. L'Ordre des experts-comptables indique que c'est proche du record de 2015. Comment doit-on interpréter ce bilan ?

FN : L'interprétation la moins pire, on va dire, c'est un impact de **rattrapage de la période Covid ou post-Covid**. Une période où le niveau de défaillances d'entreprises avait quasiment été divisé par deux. En Normandie, on se situe à peu près **entre 2100 et 2400 défaillances d'entreprises par an**, quand on regarde les statistiques des dix dernières années.

Il y a aussi l'augmentation du nombre d'entreprises par rapport à 2015. Aujourd'hui, sur le territoire, **on constate que la création d'entreprises se poursuit de manière relativement importante**. Par conséquent, le stock d'entreprises, par rapport à ce niveau de défaillances, a aussi augmenté. Donc le pourcentage relatif diminue mais la volumétrie reste.

L'autre point, c'est qu'il y a un certain nombre de conséquences sur l'emploi. Je n'ai que les chiffres du troisième trimestre mais **la Normandie a perdu de l'emploi** dans les statistiques de l'Urssaf, donc de l'emploi salarié. Alors qu'en 2024, l'emploi salarié avait

progressé au-delà de la moyenne nationale. Là, on est repassé en dessous, ce qui montre qu'on a **une activité qui est quand même un peu fragile**.

GL : À quoi doit-on s'attendre pour 2026 ?

FN : Alors les perspectives négatives sont plutôt que le contexte international et national ne change pas trop, **ça manque de sérénité**.

Après, on a des fondamentaux qui ne sont pas si mauvais que ça et **une activité qui ne s'écroule pas**. Un certain nombre de secteurs d'activité sont plutôt en progression.

Ce qui pourrait donner un petit peu de dynamisme en 2026, c'est que les entreprises soient en capacité d'**augmenter un petit peu leurs investissements**. Soit en matériel, soit en immatériel, sur l'ensemble des sujets d'intelligence artificielle qui sont un peu dans les tuyaux aujourd'hui.

Pour **redonner une dynamique un peu porteuse** et permettre de compenser peut-être une consommation qui, je pense, ne recommencera à progresser qu'à partir du moment où il y aura un peu de sérénité nationale et internationale.

La Haye - Une affluence record au petit-déjeuner des entreprises La loi de finances 2026 expliquée aux entrepreneurs locaux

Quotidien La Presse de la Manche — jeudi 5 mars 2026

Le petit-déjeuner des entreprises, organisé par la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche, a rassemblé une trentaine d'entreprises le mardi 17 février à la pépinière d'entreprises de Lessay. Cet événement, qui s'inscrit désormais dans une tradition, a rencontré un succès croissant. À cette occasion, Jean-Marie Poulain, vice-président en charge du développement économique, et Soraya Lehaire, chargée de mission économie, avaient convié des experts pour aborder des thématiques d'actualité, notamment la loi de finances et les perspectives pour 2026.

Deux experts-comptables du groupe TGS France, Laetitia Delacotte et Maxime Faudemer, ont introduit la matinée. Ils ont d'abord présenté une analyse de l'évolution et du poids de la dette publique, accompagnée d'une lecture des courbes de recettes et de dépenses de l'État. Leur intervention s'est ensuite concentrée sur l'impact de la nouvelle loi de finances, aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises. Les recettes publiques, majoritairement issues de la fiscalité, ont été détaillées, avec des explications sur les changements récents de la réglementation.

Fiscalité des particuliers

En ce qui concerne la fiscalité des particuliers, plusieurs modifications ont été mises en lumière. Les tranches du barème de l'impôt sur le revenu sont revalorisées, tandis que la contribution exceptionnelle des hauts revenus, instituée pour réduire le déficit public, est prolongée. Par ailleurs, une hausse de la CSG sur le capital est actée. Des mesures techniques ont également été abordées, comme le soutien à l'immobilier résidentiel locatif à travers le statut de bailleur privé, ou encore la surveillance du régime « micro » afin d'éviter que la location de meublé de tourisme ne devienne une niche fiscale. Parmi les autres points traités figurent l'exonération « Dutreil » pour la donation d'entreprises, les reports d'imposition et les plans épargne retraite, désormais non déductibles pour les personnes de plus de 70 ans.

Fiscalité des entreprises

Concernant les entreprises, plusieurs dispositions ont été expliquées. La déduction fiscale des amortissements des fonds de commerce est prorogée jusqu'à fin 2029. La fiscalité des véhicules d'entreprise prévoit un malus pour les véhicules lourds, y compris les modèles électriques et hybrides, avec une distinction à faire entre utilitaires et véhicules de tourisme. La CVAE, dont la suppression avait été envisagée, est maintenue pour l'instant, avec une réduction progressive prévue jusqu'à sa disparition en 2030. Enfin, le taux des cotisations patronales sur les indemnités de rupture conventionnelle et de mise à la retraite passe de 30 % à 40 %, une annonce qui a suscité des réactions dans l'assistance.

Perspective macro-économique

Thierry Gomot, directeur départemental de la Banque de France de la Manche, a animé la seconde partie de la matinée. Il a apporté une analyse macro-économique en complément des données comptables exposées précédemment. S'appuyant sur des graphiques et des chiffres, il a évoqué les incertitudes économiques actuelles tout en soulignant les atouts de l'économie française. La stabilité politique, permise par l'adoption du budget de l'État pour 2026, est un facteur positif. Bien que la pandémie de Covid-19 et la guerre en Ukraine aient provoqué des perturbations, notamment une hausse des prix des matières premières et de l'énergie, la politique monétaire de lutte contre l'inflation semble porter ses fruits. Une reprise du pouvoir d'achat est envisagée, même si une inflation nulle, synonyme de récession, n'est pas souhaitable. La croissance, bien que modeste, dépasse les prévisions initiales.

Gestion de la dette publique

La question de la dette publique reste centrale. Plus la part du budget consacrée à son remboursement est importante, plus les autres postes de dépense se réduisent. Bien que la dette française soit au-dessus de la moyenne européenne, l'économie nationale continue d'inspirer confiance, avec des taux d'emprunt parmi les plus favorables après ceux de l'Allemagne. Les capacités d'épargne et de prélèvement fiscal sont également notables. Toutefois, l'épargne élevée des ménages, due à l'inquiétude face à la dette, freine l'investissement, impactant ainsi la croissance.

En conclusion, Thierry Gomot a insisté sur la nécessité de maîtriser la dette publique. Plusieurs pistes ont été évoquées pour reconquérir une souveraineté budgétaire : limiter la croissance des dépenses publiques, améliorer la productivité collective et tirer parti des atouts de l'Europe.

G. G.



Thierry Gomot a captivé son audtoire. © Gilles GUEZENNEC

Bernay - En bref

L'Éveil Normand — mercredi 11 mars 2026 + 18 mars 2026

Bernay

Facturation électronique : ce qui change et comment vous y préparer. La facturation électronique va devenir progressivement obligatoire pour l'ensemble des entreprises. Afin d'aider les professionnels à anticiper cette évolution, l'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN), en partenariat avec le Groupement industriel de la région de Bernay (GIAB) et la CCI Portes de Normandie, organise une conférence pratique dédiée à toutes les entreprises du territoire le mardi 24 mars prochain, à 18 h, à Bernay, au siège de l'Intercom (espace Marc Laycuras). Cette rencontre a pour objectif de présenter le contexte réglementaire, le calendrier de déploiement et les solutions concrètes permettant aux entreprises de se préparer efficacement. **Au programme** : qu'est-ce qu'une facture électronique ? Le contexte et la mise en place de la réforme ; les bénéfices pour votre entreprise ; comment choisir une plateforme agréée ? Quelles solutions et outils pour simplifier la gestion de vos factures ? Quels accompagnements pour les entreprises du territoire Les **intervenants lors de cette journée seront** Rozen Saint-Joanis, chargée des affaires économiques et de la fiscalité des professionnels (Direction Générale des Finances Publiques de l'Eure) ; **Nicolas Cribier, expert-comptable** (Cabinet Christian Benard à Bernay) ; une personne de la plateforme Kolecto du Crédit agricole. La table ronde sera animée par Christian Marquis, président de la CPME de l'Eure et P-DG de Combles d'en France.

Dieppe - Vous créez votre entreprise ? Recevez des conseils d'experts lors de ce rendez-vous à Dieppe

actu.fr — vendredi 27 mars 2026

[Voir la version en ligne](#)

La chambre de commerce et d'industrie Rouen-Métropole organise des « rendez-vous de la création d'entreprise », jeudi 2 avril 2026 dans son Business center à Dieppe.



L'évènement se déroule au Business center de la CCI à Dieppe (Seine-Maritime) jeudi 2 avril 2026.

De plus en plus de personnes créent leur propre entreprise. C'est ce que constate la chambre de commerce et d'industrie, la CCI Rouen-Métropole. En Seine-Maritime, la tendance était à la hausse en 2025, avec une progression de 7 %.

Alors pour accompagner ces nouveaux entrepreneurs et les informer, la CCI organise un événement à Dieppe, « le rendez-vous de la création d'entreprise ».

Plusieurs conférences

Il aura lieu jeudi 2 avril au Business center de la CCI à Dieppe. « Divers partenaires seront présents comme France Travail, des banques ou des **experts-comptables** », cite Stéphanie Bouteiller, conseillère en création et reprise d'entreprise à la CCI Rouen-Métropole.

Des ateliers seront proposés aux participants, mais aussi des conférences sur les études de marché à 9 h 15, les formalités et le volet juridique de la création d'entreprise à 10 h, et le financement à 10 h 45.

« Des conseils avisés »

La CCI assure que les chefs d'entreprise pourront bénéficier « de conseils avisés pour sécuriser leur projet ».

L'antenne dieppoise de la CCI Rouen-Métropole, qui couvre les secteurs de Dieppe-Maritime, Falaises-du-Talou et Terroir-de-Caux, dit assister à 45 projets de création d'entreprise chaque année.

Elle peut également accompagner ces nouveaux entrepreneurs sur les trois premières années.

Rendez-vous de la création d'entreprise, jeudi 2 avril de 9 h à 13 h au Business center de Dieppe, 1 quai de l'Avenir. Gratuit. Inscription possible sur le site Internet : rouen-metropole.cci.fr.

Dieppe - Un évènement pour tout savoir sur la création d'entreprise

Les infos Dieppoises — vendredi 27 mars 2026

La chambre de commerce et d'industrie Rouen-Métropole organise des « rendez-vous de la création d'entreprise », jeudi 2 avril dans son Business center à Dieppe.

De plus en plus de personnes créent leur propre entreprise. C'est ce que constate la chambre de commerce et d'industrie, la CCI Rouen-Métropole. En Seine-Maritime, la tendance était à la hausse en 2025, avec une progression de 7 %. Alors pour accompagner ces nouveaux entrepreneurs et les informer, la CCI organise un événement à Dieppe, « le rendez-vous de la création ».

Plusieurs conférences

Il aura lieu jeudi 2 avril au Business center de la CCI à Dieppe. « **Divers partenaires seront présents comme France Travail, des banques ou des experts-comptables** », cite Stéphanie Bouteiller, conseillère en création et reprise d'entreprise à la CCI Rouen-Métropole.

Des ateliers seront proposés aux participants, mais aussi des conférences sur les études de marché à 9 h 15, les formalités et le volet juridique de la création d'entreprise à 10 h, et le financement à 10 h 45. La CCI assure que les chefs d'entreprise pourront bénéficier « **de conseils avisés pour sécuriser leur projet** ».

L'antenne dieppoise de la CCI Rouen-Métropole, qui couvre les secteurs de Dieppe-Maritime, Falaises-du-Talou et Terroir-de-Caux, dit assister à 45 projets de création d'entreprise chaque année. Elle peut également accompagner ces nouveaux entrepreneurs sur les trois premières années.

Mathieu te Morsche



L'évènement se déroule au Business center de la CCI à Dieppe.